

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'HERLIES

Séance du lundi 07 Avril 2025 - Convocation du 31 Mars 2025 - Salle Georges Denis – 19h30

**Présents** : Bernard DEBEER, Maire d'Herlies, Christophe BAILLIE, Freddy BERNARD, Marie-Camille RUOCCO, Adjoint, Thierry HOCMAN, Valérie CHARLET, Natacha COUCHY, Guillaume PUIG, Conseillers Délégués, Clotilde LOBRY, Bruno BOUCQ, Sylvie FASQUEL, Nicolas LOBRY, Nathalie BOUCQ, Marie-Françoise AUGER, Emilie LOBODA, Christian DUQUESNE, Catherine CATTEAU.

**Excusés** : Eric LALOY a donné procuration à Christophe BAILLIE  
Isabelle MOULIN a donné procuration à Marie-Camille RUOCCO

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance et :

- Procède à la nomination d'un secrétaire de séance qui fera l'appel
- Présente les procurations

A l'unanimité, le Conseil Municipal procède à l'inscription du jour des points suivants :

- Remboursement de frais à Monsieur le Maire
- Demande de subvention du Fonds de concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal dédié à la rénovation de l'éclairage public.
- Acquisition de 12 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle A 1702
- Don au Centre Oscar Lambret

**I – Le PV de la réunion du 02 décembre 2024** est approuvé à la majorité (Pour : 16 – ABSTENTION : 3 MF.AUGER, C.DUQUESNE, E.LOBODA, CONTRE : 0).

## **II – Communications des décisions prises par Monsieur le Maire dans la cadre de ses délégations.**

### **Urbanisme :**

- DP 02/12/2024 – 17 bis rue du Pilly – Pose de panneaux photovoltaïques
- DP 06/12/2024 – Rue des Bourreliers – Division en vue de construction
- DP 20/12/2024 – 8 rue des Charrons – Installation de panneaux photovoltaïques
- DP 03/01/2025 - 31 route d'Aubers – pose de Panneaux solaires
- DP 17/01/2025 – 82 rue du Pilly – Installation de panneaux photovoltaïques
- DP 27/01/2025 – 14 rue des Riez – Installation de panneaux photovoltaïques
- DP 28/01/2025 – 8 rue des Hauts Gards – Piscine enterrée
- DP 07/02/2025 – 16 rue de la Vieille Forge – Piscine enterrée
- DP 12/02/2025 – 29 rue de la Libaude – Aménagement atelier création chambre et salle de bains + clôtures
- DP 11/03/2025 - 16 clos des Saules – transformation d'un garage en chambre avec salle d'eau

## **III – Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal Commune**

### **Rapport**

Préalablement au vote du Compte Administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant, le Compte de Gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné. Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2024

établi par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable d'Armentières. Il précise que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte Administratif de la Commune et que les résultats sont identiques.

### **Délibération**

**Vu** l'article L2312-1 du CGCT,  
**Vu** le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (POUR : 16 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 : MF.AUGER, E.LOBODA, C.DUQUESNE) :

**Article 1** : d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable d'Armentières, certifié conforme par l'ordonnateur,

**Article 2** : d'indiquer que le Compte de Gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Compte de Gestion 2024

## **IV – Approbation du Compte Administratif 2024 – Budget Principal Commune**

### **Rapport**

L'article L.1612-12 du CGCT précise que l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte Administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

### **Délibération**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire du Compte Administratif de l'exercice 2024, et après en avoir délibéré,

**Considérant** que Monsieur DEBEER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Christophe BAILLIE, Adjoint au Maire, Délégué aux finances, pour le vote du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 15 – CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 3 : MF. AUGER, E.LOBODA, C.DUQUESNE) décide d'approuver le Compte Administratif 2024 dont les résultats sont les suivants :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	2 055 219.14 €
Recettes	2 340 570.40 €

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses	916 275.23 €
Recettes	1 058 544.38 €

#### **Résultats de l'exercice 2024 :**

FONCTIONNEMENT	+ 285 351.26 €
INVESTISSEMENT	+ 142 269.15 €

## **V – Affectation des résultats 2024 – Budget Principal Commune**

### **Rapport**

Le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion constitue l'arrêté des comptes de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de

fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (reports au compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (compte 1068).

### **Délibération**

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable,

**Vu** les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du CGCT,

**Vu** le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la Commune,

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (POUR : 16 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 MF. AUGER, C. DUQUESNE, E. LOBODA) décide de l'affectation de résultats de l'exercice 2024 suivante :

### **Section de Fonctionnement :**

Résultat 2023 :	+ 361 325.39 €
Part affectée à l'investissement 2023	- 361 325.39 €
Résultat 2024 :	+ 285 351.26 €
Clôture 2024 :	+ <b>285 351.26 €</b>

### **Section d'Investissement :**

Résultat 2023 :	- 194 812.74 €
Résultat 2024 :	+ 142 269.15 €
Clôture 2024 :	- <b>52 543.59 €</b>

### **Affectation de résultats 2024 :**

D001 Déficit d'investissement	+ 52 543.59 €
R001 Excédent d'investissement	0 €
R002 Excédent de fonctionnement	0 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 285 351.26 €
<i>RAR Dépenses d'investissement :</i>	<i>64 607.60 €</i>

## **VI – Vote des taux d'imposition 2025**

Pour l'année 2025, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition fixés en 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de fixer les taux d'imposition 2025 suivants :

- Taxe Foncière (Bâti) : 35.39 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 49.05 %
- THRS : 28.24 %

## **VII – Vote des subventions 2025**

### **Rapport :**

Monsieur le Maire rappelle que l'octroi des subventions est conditionné à la remise d'un bilan de fin d'année de la part de chacune des associations (bilan moral et comptable, nombre d'adhérents, budget

prévisionnel) et des projets de l'association.

Les membres du Conseil Municipal Présidents ou Trésoriers d'une association citée seront invités à quitter la séance lors du vote de la subvention les concernant.

#### **Délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les bilans présentés par les Associations concernées,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de fixer le montant des délibérations octroyées au titre de l'année 2025 selon les montants suivants :

<b>Association</b>	<b>Montants proposés</b>
Amicale Laïque d'Herlies	1 950 €
Association Weppes Natation	500 €
Association Herlies'torique	600 €
Association Les Jardins de la Sablière	600 €
Association Rugby Club des Weppes	500 €
Association Soleil d'Automne	120 €
CALH	900 €
Ecole de musique	5 000 €
Danse Attitude	500 €
Entente Sportive des Weppes	1 430 €
Eollis	695.10 €
Harmonie Municipale	850 €
Innov'Enfance	6 652 €
La Pétanque Herliloise	200 €
Le Temps des Loisirs	1 400 €
Les Fous du Volant	1 425 €
Office de Tourisme des Weppes	150 €
Tennis Club d'Herlies	3 600 €
UNC Herlies	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 472.10 €</b>
<i>Provisions et subventions exceptionnelles</i>	<i>2 527.90 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

#### **VIII – Encaissement d'un don effectué par un particulier, destiné aux travaux de l'Eglise**

Courant janvier, la Commune a reçu le courrier d'un habitant de Nanterre, âgé de 93 ans, qui avait appris par la Voix du Nord, que des travaux allaient être entrepris sur l'Église Saint Amé. Très touché, ce Monsieur a expliqué que son père était né à Herlies en 1893, et que ce dernier avait sans doute été baptisé en l'Église Saint Amé avant de quitter Herlies pour Illies en 1906.

A ce courrier est joint un chèque de 500 € en guise de « sa contribution à notre heureuse initiative ».

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour procéder à l'encaissement de ce don (à l'article comptable 756).

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement de ce don de 500 €.

#### **IX – Vote du Budget Primitif 2025 – Budget Principal Commune.**

Monsieur le Maire expose les étapes de la confection du Budget Primitif 2025 qui a été soumis à la

Commission Finances en date du 31/03/2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis des membres de la Commission Finances réunie en date du 31/03/2025

**Vu** la délibération portant affectation des résultats 2024 du budget principal de la Commune,

**Vu** l'article L 1612-7 du CGCT qui stipule « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la Commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du Conseil Municipal »,

**Vu** la nomenclature M57 qui impose des regroupements d'articles au sein des chapitres,

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (POUR : 16 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 : MF. AUGER, C. DUQUESNE, E. LOBODA) adopte le Budget Primitif 2025 de la Commune d'Herlies tel que présenté :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
011 – Charges à caractère général	1 007 341.35 €	70 – Produits de service	213 450 €
012 – Charges de personnel	941 781.56 €	73 – Impôts et taxes	253 298 €
014 – Atténuations de produits	147 486.00 €	731 – Impositions directes	1 289 820 €
65 – Autres charges de gestion courante	122 550 €	74 – Dotations, subventions et participations	463 021.93 €
66 - Charges financières	60 000 €	75 – Autres produits de gestion courante	59 418.98 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000 €	76 – Produits financiers	150 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	500 €	013 – Atténuation de charges	2 500 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 281 658.91 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 281 658.91 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
D001 Déficit d'investissement reporté	52 543.59 €	10222 – FCTVA	129 000 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	106 349 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	285 351.26 €
Dépenses d'équipement	1 720 460.07 €	Recettes d'équipement	
Restes à réaliser	64 607.60 €	024 – Produits de cession d'immobilisation	877 000 €
		Recettes opérations d'investissement	652 609 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 943 960.26 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 943 960.26 €</b>

**X – Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour les travaux de rénovation des façades et des abords extérieurs de l'Eglise Saint Amé**

Le projet consiste, dans le cadre de l'amélioration des structures communales, à rénover les façades et abords de l'église Saint Amé, rue du Bourg à Herlies

Les objectifs sont :

- La rénovation, remise en état et mise en valeur du patrimoine immobilier communal à forte valeur historique et commémorative :

- Rénovations des façades en complément de celle précédemment réalisées, permettant :
  - La réparation des parties d'ouvrages dégradés (maçonnerie de briques et éléments béton) évitant que les désordres ne se poursuivent, et/ou que des infiltrations ne se produisent.
  - La valorisation de l'ensemble de l'édifice
- La rénovation des vitraux et de leurs protections pour garantir une remise en état par remplacement des éléments manquant et/ou cassés, garantissant ainsi
  - La réparation mettant hors d'air l'édifice, pour une meilleure gestion des dépenses de chauffage et assurant la pérennité de l'ouvrage
  - La valorisation de l'ensemble de l'édifice
- Réparation et rénovation, de la statue de marbre, composant le monument commémoratif, pour permettre que la valeur de commémoration soit entière, valorisée et respectée, et éviter que cette partie de l'œuvre ne se dégrade davantage.
- La réparation du socle du monument, présentant des zones fragilisées, nécessitant d'être réparées pour en garantir la solidité et la pérennité de l'ouvrage.
- Le nettoyage du monument dans son ensemble, pour permettre une meilleure mise en valeur et respect de la commémoration
- La réparation des aménagements de l'enceinte du site, qui présentent des dégradations sur l'ensemble de l'ouvrage notamment
  - Les bordurations,
  - Les éléments bancs et assises
  - Le muret périphérique

La municipalité souhaite par ce projet améliorer et conforter le patrimoine communal en vue d'en assurer la pérennité, en évitant que les dégradations ne se poursuivent.

En remettant en état le monument commémoratif en parfait état, la commune respecte la nécessité du respect des commémorations qui ont ponctué notre histoire

Le projet, par sa vocation de service public, porte dans ses objectifs précités, une volonté franche et affirmée, d'assurer une bonne gestion du patrimoine communal.

Le programme de mise aux normes d'un équipement communal, prévoir :

- La rénovation des façades de l'église
- La rénovation des vitraux et de leurs éléments de protection
- Le réparation et remise en état du monument commémoratif
- Le réparation et remise en état des aménagements aux abords du site (muret d'enceinte bancs, bordures)

La réalisation du chantier est prévue en 9 mois (1 mois de préparation plus 8 mois de travaux)

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est le 02 juin 2025

La date prévisionnelle de fin de travaux est le 02 mars 2026

**Le coût total des travaux** se décompose de la manière suivante :

Coût global HT des travaux : 616 943,79 €

Coût global HT de l'opération : 678 638,17 €

<b>Prestation</b>	<b>Montant HT</b>
Maîtrise d'œuvre	28 800.00 €
CSPS	2 870.00 €
Diagnostics et divers	30 024.38 €
Gros Œuvre	340 388.00 €
Menuiseries extérieures	4 787.78 €

Vitreaux	271 807.00 €
TOTAL	678 638.17 €

**Le plan de financement est le suivant :**

Le montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2025 (678 638.17 € x 40 %) est de 271 455.27 € HT

La part communale étant de 678 638.17 € x 60 % : 407 182.90 € HT

Il est spécifié ici que la recherche d'autres sources de financement est en cours.

La commune souhaite par ce projet, poursuivre la rénovation et remise en état du patrimoine communal, pour en garantir la sécurisation et pérennité, dans une politique de bonne gestion de son patrimoine.

Les contraintes spécifiques au projet sont liées à celles de travaux à réaliser sur un bâtiment et des ouvrages existants.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour l'opération Eglise Saint Amé : Travaux de rénovation des façades et abords extérieurs
- Valide plan de financement (provisoire) tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention ou autre aide relative au projet, quelle qu'en soit les modalités

**XI – Dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2025 et du Fonds de concours Transition Energétique et Bas Carbone pour la réfection de la toiture de la salle Jean Monnet.**

Dotée d'une population de 2317 habitants, la Commune d'HERLIES s'est engagée dans une démarche vertueuse de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration énergétique de son réseau d'éclairage public et de ses bâtiments communaux. La Commune vise une réduction des consommations de 40 % d'ici à 2032

La Salle Jean Monnet accueille actuellement les associations sportives (Tennis, Badminton, Foot, modélisme indoor...), les élèves du groupe Scolaire Simone Veil, les activités du centre de loisirs, ainsi que certaines soirées et événements organisés par la Municipalité et certaines associations herliloises. Y est intégré le restaurant scolaire, avec une fréquentation moyenne de 150 élèves par jour.

Le projet consiste en une réfection totale de la toiture, s'accompagnant de la pose de panneaux solaires dont l'énergie produite sera réintroduite dans le réseau.

L'installation de panneaux solaires contribue à la transition énergétique en réduisant la dépendance aux énergies fossiles. Cela permet également de diminuer les factures d'électricité de la salle de sport, libérant ainsi des ressources pour d'autres projets municipaux.

En utilisant des énergies renouvelables, la Commune montre ainsi son engagement envers la protection de l'environnement.

De plus, la rénovation de la toiture est essentielle pour garantir la sécurité et le confort des utilisateurs. Une toiture en bon état protège contre les intempéries et réduit les coûts d'entretien à long terme.

Le coût total de l'opération est estimé à 788 885.00 € HT, soit 947 732.00 € TTC et se décompose de la manière suivante :

<i>Prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Relevés Géomètre	3 500.00 €	5 270.00 €

Diagnostics	4 500.00 €	5 400.00 €
Etudes et prestations (CT et CSPPS)	9 045.00	10 854.00 €
Maîtrise d'œuvre	64 990.00 €	77 988.00 €
Autres dépenses	36 850.00 €	44 220.00 €
Sous total ETUDES	119 371.00 €	143 732.00 €
Montant Prévisionnel des travaux	670 000.00 €	804 000.00 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>788 885.00 €</b>	<b>947 732.00 €</b>

Le plan de financement proposé est le suivant :

Sources de financement	Montant HT	Taux de Financement
Etat (DSIL)	315 554.00 €	40 %
EPCI ( Fonds Métropolitain)	118 332.75 €	15 %
Divers en cours de recherche	19 722.12 €	2.5 %
Autofinancement	335 276.13 €	42.5 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour l'opération Réfection de la toiture de la Salle Jean Monnet telle que décrite
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de Fonds de concours « Transition Energétique et bas carbone du patrimoine communal » auprès de la MEL
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert à la transition écologique (en cours de recherche et d'élaboration)
- Valide plan de financement (provisoire) tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention ou autre aide relative au projet, quelle qu'en soit les modalités

## **XII – Dossier de demande de subvention au titre de l'ADVB 2025 pour la couverture du Boulodrome.**

Le club de pétanque d'Herlies a été créé le 12 avril 1996 sous la forme d'une association dite « loi 1901 » et compte à ce jour une quarantaine d'adhérents actifs.

Il comprend actuellement 17 terrains en sable de marquise et 10 terrains sur schistes rouge de taille standard : 12m\*3 et un club house.

Le club a un esprit très familial et est géré en mode « loisir ». Il n'est pas adossé à la Fédération Française de Pétanque. C'est une volonté afin de ne pas entrer dans un système de compétitions.

Les terrains sont occupés toute l'année en fonction de la météo. Il est à noter que les terrains sont situés en face du camping municipal et sont ouverts aux résidents.

Des compétitions sont toutefois organisées entre les différentes associations du village et également entre les clubs de pétanque aux alentours d'Herlies toujours en mode loisir.

La volonté du Club depuis plusieurs années est de pouvoir couvrir huit courts afin d'assurer une continuité de son activité même en cas d'intempéries climatiques.

La municipalité a donc décidé d'accéder à la requête du club. Nous conserverions le club house et nous créerions des sanitaires en lieu et place des locations actuelles et disposerions d'une terrasse devant l'entrée du club house.

Diverses propositions ont été faites par Madame Hélène RICHET, Architecte. Est envisagée la couverture avec une fermeture sur 2 ou 4 côtés, avec utilisation de matériaux de réemploi.

Le coût de cette opération est estimé à 200 000 € TTC.

Le plan de financement (provisoire) est le suivant :

Sources de financement	Montant	Taux de Financement
ADVB Conseil Général	80 000.00 €	40 %
Autofinancement	120 000.00 €	60 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'ADVB 2025 pour la couverture du Boulodrome
- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention ou autre aide relative au projet, quelle qu'en soit les modalités

### **XIII – Actualisation des tarifs funéraires.**

Monsieur le Maire indique que les tarifs de concessions et tarifs funéraires n'ont pas été réactualisés depuis juillet 2020 et propose une hausse de 3%, arrondis aux 10 centimes supérieurs à compter du 15 Avril 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs funéraires suivants :

<b>TERRAINS :</b>	<i>Durée</i>	<i>Herlies</i>	<i>Extérieurs</i>
<i>Inhumation classique</i>	30 ans	173.40 €	433.40 €
	50 ans	291.40 €	728.30 €
<i>Concession double</i>	30 ans	345.50 €	863.60 €
	50 ans	584.20 €	1460.40 €

**COLOMBARIUM** Même tarification

### **NOUVEL ESPACE CINERAIRE CAVURNE**

30 ans	437.80 €	1 094.40 €
50 ans	545.90 €	1 364.75 €

### **XIV – Autorisation de création d'un nouvel EHPAD public autonome intercommunal et nomination de représentants du Conseil Municipal au sein de son Conseil d'Administration**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'EHPAD « Amitiés d'Automne » a fusionné avec l'EHPAD « Résidence de la Vigne » de Sainghin-en-Weppes. Ainsi, il a été convenu d'élire des nouveaux membres au sein de son Conseil d'Administration dont le rôle est de s'assurer de la bonne marche de l'établissement en

garantissant :

- Le respect du projet d'établissement autour de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes
- L'équilibre budgétaire et financier
- La représentation de l'établissement auprès des instances publiques

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement pour informer, débattre et acter les décisions à partir des éléments présentés par la direction pour mener des projets et développer des actions au profit des usagers et des équipes de professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Monsieur DEBEER propose de désigner Freddy BERNARD et Isabelle MOULIN qui siègeront au Conseil d'Administration de ce nouvel EHPAD fusionné.

MF.AUGER, E.LOBODA et C.DUQUESNE ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, **à la majorité** :

- Autorise la création d'un nouvel EHPAD public autonome intercommunal issu de la fusion des deux établissements « Résidence de la Vigne » à Sainghin-en-Weppes et « Amitiés d'automne » à Herlies. Ce nouvel EHPAD intercommunal se nommera « **Vill'Age des Weppes** »
- Autorise le transfert de l'ensemble des autorisations, entraînant à terme disparition des deux établissements, au profit de nouvel EHPAD
- Nomme Freddy BERNARD et Isabelle MOULIN membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD fusionné

## **XV – Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification du PLUi (PLU3) de la MEL**

### ***I – Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL :***

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil Métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLUi à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis, n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé...). Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la MEL a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décide d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Ce projet de modification du PLU3 de la MEL est consultable au siège de la MEL et par voie

dématérialisée à cette adresse :

[https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet\\_modification\\_PLU3.html](https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html)

## ***II – La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :***

En application de l'article L.153-40 du code de l'Urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

## ***III – Avis du Conseil Municipal :***

Au regard du projet de modification présenté et des discussions de séance,

Le Conseil Municipal, à la **majorité** (POUR : 16 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 : MF. AUGER, C. DUQUESNE, E. LOBODA) émet un avis favorable sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

## **XVI – Actualisation de la rémunération des Moniteurs d'ALSH**

La rémunération des animateurs stagiaires et diplômés a été actée par délibération du 14 Avril 2023 et fixée à 65 € la journée.

Aujourd'hui, compte tenu des responsabilités croissantes, il est proposé de fixer chaque vacation à **70 €** la journée.

Après discussion, le Conseil Municipal, à la **majorité** (POUR : 16 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 3 : MF. AUGER, C. DUQUESNE, E. LOBODA) décide de fixer la vacation à 70 € la journée pour les animateurs d'ALSH et ce à compter du 7 Avril 2025.

## **XVII – Remboursement de frais à Monsieur le Maire**

A l'occasion de la cérémonie de l'illumination du sapin de Noël dans le cœur de village, Monsieur le Maire a réalisé le 3 décembre, sur ses propres deniers, l'achat de denrées alimentaires destinés aux herlilois qui participaient à la fête (lait, sucre, chocolat, fruits et gobelets).

Le régisseur de la régie d'avance étant absent, il a été impossible de réaliser ces dépenses avec la carte de la régie. Le montant acquitté par Monsieur le Maire est de 197.05 €.

Le Conseil Municipal est sollicité pour procéder au remboursement de cette somme à Monsieur DEBEER via l'article comptable 65818.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le remboursement à Monsieur DEBEER de la somme de **197.05 €** qui sera effectué par mandat à l'article 65818.

## **XVIII – Demande de subvention du fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la rénovation de l'éclairage public.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou

L5216-5VI,

Vu les statuts de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille et notamment les dispositions incluant la commune d'HERLIES comme l'une de ses communes membres, rendant la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille compétente en matière d'éclairage public,

Considérant que la commune de HERLIES souhaite réduire sa consommation énergétique liée à l'éclairage public et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Métropole Européenne de Lille,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excèdera pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE FEAL	91 800,31 €	FONDS DE CONCOURS MEL (40 %)	36 720,12 €
TVA	18 360,06 €	PART COMMUNALE : 45%	55 080,18 €
		PART COMMUNALE : Différentiel TVA et Remboursement FCTVA	289,35 €
		SOUS TOTAL : PART COMMUNALE	55 369,53 €
		FCTVA	18 070,71 €
<b>Total</b>	<b>110 160,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>110 160,37 €</b>

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le règlement du fonds de concours de la métropole européenne de Lille dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal,
- Décide de demander un fonds de concours à la Métropole Européenne de Lille en vue de participer au financement de rénovation de l'éclairage public,
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention ou autre aide relative au projet, quelle qu'en soit les modalités

## **XIX – Acquisition d’une parcelle de 12 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle A 1702.**

Par délibération du 28 Novembre 2022 a été décidée la vente de 3 parcelles jouxtant le cimetière.

Cette vente a rendu nécessaire l’acquisition par la Commune de 12 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle A 1702, ce qui permettra d’élargir le passage pour l’accès aux terrains qui se situent au centre du quartier et cadastrés A 1699 et A 1701.

Le prix proposé à Monsieur et Madame BOURREAU, propriétaires, est celui de l’estimation domaniale pour les terrains voisins (datant du 20 février 2024) et fixé à 200 € le m<sup>2</sup> de terrain.

L’acquisition est proposée sans condition suspensive au prix de 2 400 €. Les frais de notaire, bornage et la pose de futures clôtures seront à la charge de la Commune.

La signature de l’acte sera confiée à l’Office Notarial de Fournes-en-Weppes.

Le Conseil Municipal, à la **majorité** (POUR : 16 – CONTRE : 3 : MF. AUGER, C. DUQUESNE, E. LOBODA - ABSTENTION : 0)

- Autorise l’acquisition des 12m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle A 1702
- Autorise les découpages et bornages nécessaires
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- Confie l’affaire à l’Office Notarial de Fournes-en-Weppes

## **XX – Don au Centre Oscar Lambret**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l’octroi d’un don au Centre Oscar Lambret de Lille d’un montant de 50 € et son accord, de façon générale, pour octroyer un don audit Centre hospitalier lorsque les circonstances l’exigent (exemple lors de funérailles : pas de fleurs, mais un don).

A l’unanimité le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer un don de 50 € au profit de la recherche auprès du Centre Oscar Lambret
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer un don au Centre Oscar Lambret lorsque les circonstances de démonstration de sympathie l’exigent

## **XXI – Communications.**

1 – Groupe scolaire Simone Veil : Annnonce de la fermeture d’une classe.

Le nombre d’enfants est en baisse constante (nous comptons 256 inscrits en 2016).

La population herlioise stagne, tandis que l’on constate un vieillissement de la population.

Nous restons attentifs, tout comme le DASEN, aux effectifs qui pourraient évoluer de juin à septembre.

2 – Herlies, Ville Ambassadrice du don d’organes.

MC.RUOCCO et F.BERNARD ont rencontré Didier GRIMMELPONT, membre de l’association Transhépatite Hauts-de-France qui leur a présenté les démarches afin qu’Herlies devienne Ville Ambassadrice du don d’organes.

Il conviendra de délibérer ultérieurement.

3 – C.DUQUESNE souhaite savoir où en est le projet de la Ferme Wicquart .

La commercialisation est en berne, avec des conditions d’exigibilités bancaires de plus en plus fortes. C’est plus de 60 % de commercialisation qui sont demandés par les banques.

3 lots (primo accédants) ont été commercialisés, sur un total de 24 logements.

Le projet est en stand by. Les communes voisines connaissent le même ralentissement. Mais il faut rester optimiste avec la reconduction du prêt à taux zéro

4 – C.DUQUESNE : Curage de la Libaude.

Maxime LOUE, responsable des services techniques, sera avisé de la demande. La période idéale semble être celle après les moissons.